

CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
MM. L. Wantz, secrétaire, T. Neyens, secrétaire adjoint

- PACTE NATURE

Le conseil communal prend connaissance du bilan annuel du 'Pacte Nature'.

- PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le conseil communal, à l'unanimité

- avise favorablement la proposition du collège des bourgmestre et échevins telle qu'elle résulte du tableau récapitulatif des réclamations et pour les motifs y invoqués.
- est d'avis que le délai pour le traitement des réclamations d'un mois est trop bref.
- émet une opposition formelle au classement de l'ensemble des ouvrages hydrauliques au lieu-dit «Busch bei Binzert» à Beringen étant donné que d'autres obligations de la mise en conformité de ces installations d'eau potable sont plus pertinents.
- émet un avis défavorable au classement des immeubles techniques communaux étant que ce classement bloquera les futurs projets ainsi que la restauration respectivement une mise en conformité des installations techniques pourtant nécessaires.

- URBANISME

À l'unanimité, le conseil communal approuve

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau HOLWECK-BINGEN ARCHITECTES Sàrl de Diekirch au nom et pour le compte du consortium d'héritiers MM. G. Feidt de Bereldange, J. Feidt d'Oberanven et T. Feidt de Bereldange relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 6, rue J.-B. Neuens, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par le bureau BEST G.O. Sàrl de Niederaanven au nom et pour le compte de la société CarThi Sàrl d'Uebersyren relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 28, am Wangert, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) la demande de lotissement présentée par la famille Hoffmann-Leurs de Mersch et M. A. Ewertz de Boevange/Attert relative au redressement de la limite postérieure entre les propriétés sises à Mersch, 47 et 47A, rue N. Welter, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- d) le projet d'aménagement particulier (PAP) sur des fonds sis à Mersch, rue d'Arlon, présenté par le bureau Atelier d'Architecture du Centre de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch sous la condition que le PAP soit partiellement adapté à certaines remarques de l'avis de la cellule d'évaluation.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis relatif au réaménagement du WC existant à Mersch, place de l'Église au montant total de 99.000,00 € TTC.
- b) le devis relatif aux travaux de rénovation du hall omnisports à Mersch, rue des Prés, au montant total de 79.000,00 € TTC.

- c) le devis des travaux de finissage de trottoirs et de rues à différents endroits dans la commune de Mersch au montant total de 305.000,00 € TTC.
- d) l'avant-projet détaillé avec devis pour le renouvellement des ouvrages de captage des sources «An der Baach 1,2,3,4» à Beringen au montant total de 3.847.163,11 € TTC.
- e) le devis pour l'achèvement de diverses mesures à réaliser au réseau d'eau potable pour les années 2023 et 2024 au montant total de 350.000,00 € TTC.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

Projets	Devis en € TTC	Dépense € TTC
Mesures à réaliser dans le cadre du dossier technique assainissement	151.951,95	164.598,99
Construction d'abris pour voyageurs	55.000,00	58.167,72
Diverses mesures à réaliser au réseau d'eau potable	390.000,00	394.167,53
Finissage de trottoirs et de rues	1.005.000,00	1.022.187,30
Aménagement d'une "solution de recharge" lors du réaménagement du Campus scolaire Centre	200.000,00	182.307,82

- SICONA

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Wahl au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (SICONA-Centre).

- OFFICE SOCIAL

Le conseil communal, à l'unanimité, avise favorablement la décision de l'office social de Mersch d'attribuer une majoration d'échelon à M. F. da Silva, secrétaire de l'office social Mersch.

- SERVICE DE PROXIMITÉ

Le conseil communal décide à l'unanimité

- 1) de créer un service de proximité.
- 2) d'affecter tous les agents municipaux de la commune de Mersch à ce service.
- 3) de charger le service de proximité avec les missions définies par la loi:
 - a) sensibilisation du public à la sécurité, à la prévention et aux législations et réglementations en vigueur.
 - b) information et signalement aux services compétents de la commune et de l'État des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie.
 - c) assistance aux piétons qui traversent la chaussée.
 - d) surveillance de personnes ou des propriétés de la commune lors d'événements organisés par celle-ci.

- e) assistance aux personnes victimes de détresses, d'accidents ou d'autres événements mettant en danger leur intégrité physique.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch cède au syndicat intercommunal ZAMID des terrains de 19,83 ha sis à Mersch «In den Gehren, Auf dem Pettinger Weg, Notzengrund, Rue de Pettingen, Rue Henri Dunant, Um Mierscherbiereg, Merscher Berg, Auf dem Reckinger Weg, Auf dem Mierscher Weg, Auf der Ondelsgriecht» au prix total de 8.926.020,00 €.
- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch cède au syndicat intercommunal ZAMID des terrains de 6,32 ha sis à Mersch «In den Aehlen, Auf der Sang, Im Klenkberg, Auf dem Reckinger Weg, Auf der Ondelsgriecht, Auf dem Mierscher Weg» au prix total de 2.846.565,00 €.
- c) plusieurs actes concernant de petites emprises à Mersch et Reckange.
- d) le contrat de bail par lequel la commune de Mersch loue aux époux Holtzem-Kettel de Rollingen une partie de terrain sise à Rollingen.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS